

GAM – LETTRE FFG n°1 – Novembre 2017

1. Championnats de France par équipes

Une répartition des catégories entre les championnats de France A et B est réalisée afin de faciliter l'organisation des clubs.

Le championnat de France par équipes A accueillera les catégories Nationale A 12 ans et plus et Nationale B 12 ans et plus. Cette compétition se déroulera à Villefranche sur Saône du 1er au 3 juin 2018.

Le championnat de France par équipes B accueillera les catégories Nationale A 10-11 ans / 10-13 ans / 10-15 ans. Cette compétition se déroulera à Poitiers du 8 au 10 juin 2018.

2. Volume de participants aux finales nationales

Pour les équipes en niveau de pratique Performance, les effectifs prévisionnels sont les suivants :

- Nationale A 12 ans et plus : 60 équipes (5 divisions de 12 équipes) ;
- Nationale B 12 ans et plus : 60 équipes (5 divisions de 12 équipes) ;
- Nationale A 10-11 ans / 10-13 ans / 10-15 ans : 120 équipes (2 à 4 divisions de 12 équipes pour chaque catégorie).

Pour les équipes en niveau de pratique Fédéral, les orientations sont les suivantes :

- Au maximum 156 équipes qualifiées pour le Trophée Fédéral ;
- Répartition sur les 3 catégories à préciser au vu des engagements, avec un minimum de 36 équipes par catégorie ;
- Quota de base : le podium du championnat régional ou regroupement pour chaque catégorie (10-11 ans / 10-13 ans / 10 ans et plus).

Pour les individuels, l'effectif prévisionnel est fixé à 660 gymnastes. La répartition par catégorie sera réalisée en fonction des engagements.

3. Classements individuels en Trophée Fédéral

Un classement individuel sera réalisé pour chaque division. Ce classement regroupera les gymnastes quelle que soit leur année d'âge. Les trois premiers seront récompensés.

4. Rappel – Date limite d'engagement

Pour toutes les catégories compétitives à finalité nationale – compétitions en équipe et en individuel des niveaux de pratique Fédéral et Performance – la date limite d'engagement est fixée au 10 janvier 2018.

Ces engagements sont à réaliser pour la première étape compétitive : compétition de niveau départemental ou inter-départemental ou régional en fonction des catégories.

Les comités départementaux et régionaux sont chargés de la gestion de ces engagements et sont libres de définir la période correspondante, sous réserve de respecter la date limite nationale.

5. Minima pour la sélection au championnat de France Élite

Pour faire suite à la revue d'effectif, les minima pour la sélection au championnat de France ont été précisés ou ajustés. Le tableau ci-dessous remplace celui inclus dans la lettre FFGym GAM 2017-2018.

	AVENIR Imposés 5 et 6	ESPOIR Imposés 5 et 6	JUNIOR Code FIG junior	SENIOR Code FIG
11 ans 2007	76 pts			
12 ans 2006	84 pts			
13 ans 2005		87 pts		
14 ans 2004		89 pts		
15 ans 2003			68 pts	
16 ans 2002			70 pts	
17 ans 2001			71 pts	
18 ans 2000			73 pts*	
19 ans 1999				75 pts*
20 ans 1998				76 pts*
21 ans et + 1997 et -				78 pts *

* Ou note de finaliste européen sur deux agrès

6. Brochure des programmes GAM – Précisions

Se référer à l'annexe, pages suivantes.

BROCHURE DES PROGRAMMES GAM

ADDITIF RELATIF AUX IMPOSÉS

PRÉCISIONS CONCERNANT LES EXIGENCES TECHNIQUES SPÉCIFIQUES :

Concernant les mouvements suivants qui accordent un bonus :

- Anneaux : Les niveaux de 1 à 4 pour accorder le bonus 2.
- Barres Parallèles : Les niveaux de 1 à 3 pour accorder le bonus 2.
- Barre Fixe : Les niveaux 1 et 2 pour accorder le bonus 2.

Pour inciter une exécution dans la forme technique souhaitée d'un élément ou des balancés, des précisions techniques sont apportés en dessous des textes.

En dehors des fautes d'amplitudes, ou stipulées dans le code de pointage, il n'y a pas de pénalité propre à appliquer.

Le respect de la forme technique énoncée dans les imposés permet juste d'accorder ou non le bonus : voir le tableau « moyenne des fautes d'exécution jury E »

Exemple : Aux anneaux sur les niveaux de 1 à 4. Un gymnaste entre dans la moyenne du tableau d'exécution avec 0.5 pt de faute mais ne respecte pas la forme technique demandée :

Position du corps en courbe avant ou arrière insuffisante ou inexistante, anneaux fermés...

- On ne peut donc pas lui accorder le bonus de 0.4pt. (ni de virtuosité).

Pour les autres mouvements où il est précisé des exigences techniques n'intervenant pas dans l'attribution d'un bonus :

Le respect de la forme technique permet d'accorder ou non la virtuosité : De 0.10 à 0.30 pt suivant la règle d'attribution de la virtuosité.

Exemple : Barre fixe niveau 3 sur les fouets en arrière et en avant dans les balancés.

SOL :

Pour la notation des passages chorégraphiques imposés :

- L'amplitude n'est pas prise en compte : seules les fautes de tenues sont évaluées.

Les passages chorégraphiques libres :

Ce sont des compositions personnelles simples de transition pour se replacer dans les coins. Une pénalité de 0.1 pt est appliquée à partir du moment où le remplacement entre dans la pénalité code FIG page 41 – Article 10.3 Déductions spécifiques pour sol.

Niveau 6 (secteur 5) :

La pénalité pour élément manquant s'applique si moins de 2 cercles 1/2 en thomas sont réalisés.

CHEVAL D'ARÇONS :

Marquage sur le champignon :

Il est préférable de tracer 2 lignes parallèles, symbolisant les arçons, pour aider à la reconnaissance des éléments demandés.

Reconnaissance des éléments : Application de la règle suivante (extrait de la lettre 32 de la FIG) :

Un élément des groupes 2 et 3 ne peut pas être reconnu s'il n'est pas suivi d'un élément codifié.

En exemple pour les imposés : si le gymnaste réalise le transport latéral et le termine à l'appui facial mais chute sans engager un cercle à la suite du transport, celui-ci n'est pas reconnu.

Pour compter le transport, il faut que la chute soit sur l'élément suivant.

Niveau 6 (secteur 12) :

S'il y a non présentation du russe 360°, la pénalité sans sortie (0.5 pt) s'applique en plus de celle d'éléments manquants. (Élément groupe IV code FIG page 75 n°8).

Niveau 6 sur la 2^{ème} partie (secteur 18) :

Sortie sous 45° = non reconnaissance,

Au-dessus de 45° = pas de pénalité.

ANNEAUX :

Niveau 6 (secteur 7) : s'élever corps carpé, bras tendu, à l'ATR, 2 secondes.

Flexion des bras jusqu'à 15° : déduction de 0.10 pt. et reconnaissance de l'élément.

Au-delà : non reconnaissance de l'élément avec pénalité du code FIG.

Niveau 6 : Lune et/ou Soleil à l'ATR, 2 secondes.

La réalisation d'un des deux Bonus (au choix) est obligatoire dans le mouvement de référence. Si l'un des 2 bonus n'est pas présenté, pénalité pour élément manquant 0.5 pt.

La bonification de 0.80 pt par élément présenté reste accordée.

BARRES PARALLÈLES :

Niveau 5 (secteur 2) :

En cas de non présentation du MOY ou du Soleil (pénalité de 1 point, voir page 69), le balancé en arrière à l'ATR reste obligatoire après la bascule (balancer du secteur 2), puis balancer à 45° avant de s'établir à l'équerre écartée, 2 secondes (secteur 3).

➤ Pas de balancé en arrière à l'ATR du secteur 2 : pénalité de 0.5 pt d'élément manquant.

BARRE FIXE :

Niveau 5 (secteur 1) :

L'établissement arrière est demandé à 15° au-dessus de l'horizontale.

➤ En dessous de 15° : une pénalité unique de 0.30 pt est appliquée.

Niveau 6 (secteur 7) : reconnaissance du Adler (application du code FIG)

Les éléments qui finissent en prises mixtes ou prises cubitales sont sujets aux déductions suivantes :

0° - 30° = pas de déduction

31° - 45° = - 0.1

46° - 90° = - 0.3

>90° = - 0.5 et pas reconnu (par le jury D)